AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC que, conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le Règlement numéro 2018-309 modifiant l'annexe « A » du règlement numéro 2012-262, tel que modifié, relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 19 septembre 2018.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe,

(signé)

Judith Desmeules